Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1947)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

73e année 24 mai 1947 N° 11

# BULLETIN TECHNIQUE
## DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs
Prix du numéro :
1 Fr. 25
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; G. Furter, ingénieur ; R. Guye, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm. (largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces répétées.

ANNONCES-SUISSES S.A.
5, rue Centrale Tél. 2.33.26
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment d'école sis dans les quartiers Perolles-Beauregard-Vignettaz, à Fribourg.* — Organisation et formation professionnelles : *Le conseil paritaire des ingénieurs de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (section S.I.A.).* — Divers : *Une étape dans l'électrification des chemins de fer fédéraux.* — Bibliographie. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Exposition de maisons préfabriquées à Stuttgart.* — Carnet des concours. — Service de placement.

# Concours pour l'élaboration d'un projet de Bâtiment d'école sis dans les quartiers Perolles-Beauregard-Vignettaz, à Fribourg.

### Extrait du programme.

En décembre 1946, le Conseil communal de la ville de Fribourg ouvrait un concours pour l'élaboration d'un projet de bâtiment scolaire à construire dans les quartiers Perolles-Beauregard-Vignettaz. Etaient admis à concourir les architectes établis dans le canton de Fribourg et les architectes fribourgeois établis en Suisse avant le 1er janvier 1946.

Une somme de 15 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des projets primés. En principe, le Conseil communal devait charger l'auteur du projet classé en premier rang de l'exécution de l'ouvrage ; cependant, il se réservait toute liberté au sujet de l'élaboration des plans définitifs. En cas de non adjudication des travaux à l'auteur du projet primé en premier rang, une indemnité supplémentaire de 50 % de la valeur du premier prix lui serait attribuée. Le Conseil communal se réservait d'obliger, sans indemnité spéciale, l'auteur du projet qui serait retenu pour l'exécution, s'il n'était pas établi dans le canton, à s'associer à un architecte établi dans le canton, en vue de cette exécution.

Les normes de la S. I. A. faisaient règle pour les participants au concours.

Il était fourni aux concurrents avec le programme : le plan de situation à l'échelle 1 : 200 et un plan de la ville à l'échelle 1 : 10 000.

Les pièces suivantes étaient à fournir : A l'échelle de 1 : 200, un plan de situation des bâtiments et de l'aménagement du terrain qui devait comporter une place de jeux, des emplacements divers pour gymnastique ; à l'échelle de 1 : 200 également, le plan, élévations et façades des bâtiments, et les coupes nécessaires à l'intelligence du projet ; une perspective ; un mémoire donnant les cubes ; un devis sommaire basé sur les prix suivants : 90 fr. le m³ pour le bâtiment scolaire et 80 fr. le m³ pour la halle de gymnastique.

Il était laissé aux concurrents pleine liberté sur le caractère architectural à adopter. Il devait être prévu : 14 classes de 42 élèves (6,80 m × 9,50 m), une salle pour les maîtres (env. 30 m²), une pièce destinée au médecin scolaire, une cuisine avec réfectoire pour 80 enfants, un local de 20 douches avec 2 vestiaires, un préau couvert de 200 m² environ, un appartement pour la concierge, une chaufferie, W.-C. à raison d'un pour 30 élèves, garage pour 50 bicyclettes ; une halle de gymnastique indépendante avec un sous-sol et un rez-de-chaussée, chacun d'une surface de 15 × 26 m (sous-sol avec emplacement de lutte, saut, vestiaires ; rez-de-chaussée réservé à la gymnastique).

### Extrait du rapport du jury.

Le jury a tenu séance le jeudi 10 avril 1947, à la Salle des expositions de l'Université de Fribourg. Il était composé comme suit : MM. E. Lorson, syndic de la ville ; L. Jungo, directeur des constructions fédérales, à Berne ; E. Virieux, architecte cantonal, à Lausanne ; J. Béguin, architecte, à Neuchâtel ; E. Lateltin, architecte cantonal, à Fribourg ; A. Weber, chef de service de l'Edilité de la ville de Fribourg ; P. Gerber, chef de service des Bâtiments de la ville ; M. A. Andrey, secrétaire de l'Edilité, fonctionne comme secrétaire de jury.